

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 160

présenté par

M. Taché de la Pagerie, M. Blairy, Mme Bordes, M. Chenu, Mme Hamet, Mme Loir,
Mme Martinez, Mme Alexandra Masson et M. Chudeau

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:

Avant le 30 juin 2023, au plus tard six mois après la promulgation de la présente loi, le
Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les conséquences pour la Camargue de la fin de la
corrida et de l'élevage extensif.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le parc naturel régional de Camargue est un trésor national et un fleuron des zones humides au
niveau européen voir mondial, du delta du Rhône et de la France dans son ensemble.

La Camargue été créée entièrement par la main de l'homme. Elle souffre aujourd'hui doublement,
des conséquences du dérèglement climatique et des politiques publiques temporairement
inadéquates à sa protection.

L'élevage extensif du taureau de Camargue est absolument essentiel pour l'entretien et la pérennité
du biotope en camarguais. La fin de cet élevage aurait des conséquences extrêmement graves qu'il
convient d'éviter et d'analyser.